



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 18 juin 2025  
Date d'affichage/publication : le 18 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres présents : 27  
Absent : 1

**Présents** - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Michel BLONDEEL

**Absents n'ayant pas donné pouvoir** : Monsieur Nicolas LEDRUE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Amaury METGY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

\* \* \*



## Finances

### SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 (7.5)

#### FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LANNOY LYS TOUFLERS

Après examen en commission Finances – RH – ADM Générale Développement Économique, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association la Fraternelle des Anciens Combattants de Lannoy Lys Toufflers à l'occasion des 80 ans de la Libération.

Celle-ci ne sera payée qu'après réalisation du projet.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus au Budget Primitif 2025.

Le Conseil,  
Où cet exposé,  
Adopte les conclusions du rapport,  
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ  
le Maire

  


Le secrétaire de séance  
Amaury METGY

  
